

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 38 (1958)
Heft: 4

Rubrik: Rapport du Conseil d'administration pour l'année 1957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1957

Considérations générales

L'HISTOIRE de l'expansion économique suisse sur le marché français n'a cessé d'être dominée, ces dernières années, par les efforts qu'il a fallu déployer afin d'être mis au bénéfice d'une liberté plus largement accordée que ne le permettaient les circonstances du moment.

Dès le premier accord commercial conclu entre les deux pays depuis la fin de la guerre, en 1945 déjà, on nota certaines divergences. Elles n'avaient rien de surprenant, étant donné le déséquilibre qui existait alors. La Suisse, en pleine possession de ses moyens de production, pouvait revenir peu à peu à un système plus libéral en matière d'échanges internationaux, tandis que la France, appauvrie par les hostilités, était contrainte de diriger son commerce et de contrôler rigoureusement ses moyens de paiement.

En effet, elle n'a cessé de souffrir d'une pénurie de devises, qui l'a conduite souvent à freiner ses importations ou les limiter aux seuls biens qu'elle jugeait essentiels. C'est ainsi que les échanges entre la France et la Suisse furent suspendus ou contingentés en totalité au printemps 1948, au printemps 1949, en 1952, et le 18 juin 1957.

L'économie suisse, qui sait combien son équilibre dépend de la prospérité de ses échanges avec la France, regrette ces arrêts d'importation, qui sont graves. Chaque fois, ils se traduisent par un choc apporté à l'évolution normale du commerce. Chaque fois, ils donnent au protectionnisme et à la réglementation une force nouvelle. Ils agissent psychologiquement sur industriels et commerçants en ajoutant à leurs soucis habituels des difficultés artificielles et des barrières que l'évolution du monde moderne tend précisément à effacer.

Mais les liens d'amitié entre la France et la Suisse sont assez forts pour qu'au regret fasse place la compréhension. Si l'économie helvétique est résolument libérale; si elle juge qu'il est indispensable de laisser jouer sur le plan inter-

national comme sur le plan intérieur la loi de l'offre et de la demande; si elle estime que dans le secteur franco-suisse la situation ne sera entièrement nette que le jour où les restrictions de tous ordres cesseront de mettre obstacle aux échanges de biens et de capitaux, elle n'en admet pas moins que face à une situation exceptionnelle, provoquée par un vaste effort démographique et par des besoins militaires accrus, la France soit amenée à prendre des mesures exceptionnelles aussi.

Elle demande toutefois que ces mesures soient limitées strictement dans le temps et délimitées exactement. Elle demande de même que les organismes techniques chargés de les appliquer soient dotés de moyens leur permettant de le faire avec rapidité et souplesse.

Ces remarques préliminaires s'appliquent particulièrement à l'année 1957. En effet, la situation économique générale française s'est trouvée influencée et a été rendue difficile par le fait que des dépenses de tous ordres, et surtout militaires, augmentaient alors que les demandes de caractère civil ne cessaient de croître, ce dernier phénomène étant caractérisé par l'indice élevé de la production industrielle et l'emploi de la main-d'œuvre, plus intense que jamais.

Afin de ralentir l'hémorragie de devises qui résultait du manque d'équilibre, entraînée par un rythme d'expansion financière plus rapide que les ressources effectivement disponibles, la France dut donner deux coups de freins aux importations, le premier en juin par la suppression de la libération des échanges, et l'autre en août par l'opération 20 %. Ces deux décisions eurent de sensibles répercussions sur le commerce franco-suisse, mais en général, chacun comprit que ces mesures ne pouvaient plus être repoussées, et elles furent admises. Par contre, on regretta que l'examen des dossiers ait exigé un laps de temps considérable et l'on souhaite que toutes dispositions soient prises à l'avenir à cet égard.

L'économie de la France

LES résultats du commerce extérieur reflètent la situation économique générale. Les importations totales de la France se sont élevées à 1.726,6 milliards de francs français, soit à 13 % de plus que l'année précédente. Ses exportations ont atteint un montant de 1.234 milliards de francs, soit donc en légère augmentation par rapport à 1956 (1.101 milliards).

Le déficit de la balance commerciale a été de 492,6 milliards de francs français.

Malgré les mesures rigoureuses prises par le Gouvernement pour réduire le volume des importations, le déficit a persisté d'une façon chronique dans les échanges entre la France et les quatre continents. Dans les échanges avec l'Europe, la France a terminé l'année avec un léger excédent (818,1 milliards aux importations; 883,8 milliards aux exportations), excédent obtenu par le frein sévère apporté aux importations de produits manufacturés européens.

Quant aux exportations, elles ont été en augmentation, faible mais constante. Par exemple, les exportations de produits industriels français ont atteint une hausse de 26 % par rapport à l'année précédente, notamment sur les fers et aciers (plus de 10 milliards d'augmentation), sur les machines et appareils (plus de 13 milliards) et sur les automobiles (plus de 22 milliards).

Il est clair que la crise financière qu'a traversée la France tout au long des douze mois écoulés fut une crise de finances extérieures et non pas de finances intérieures. On peut prendre pour preuve de la vitalité remarquable de l'économie nationale la croissance de la production industrielle, qui apparaît assez semblable à celle enregistrée en 1956. Le taux de croissance fut de 8,5 % et réparti d'une façon générale dans tous les secteurs d'activité, sauf peut-être dans l'industrie textile, où une certaine stabilisation est apparue. En revanche, l'expansion des industries travaillant pour l'équipement s'est confirmée, voire amplifiée, ce qui est le cas pour la construction électrique, l'industrie chimique, les produits finis laminés sidérurgiques, l'industrie du verre, les machines-outils, les automobiles, etc.

D'autres indices témoignent de cette haute activité de l'industrie française, en particulier l'accroissement des biens de consommation, qui est frappant. Dans l'industrie automobile par exemple, qui est une industrie-clé, il a été construit 920.000 véhicules, contre 837.000 en 1956. La production d'acier brut a atteint 14,1 millions de tonnes, ce qui constitue un record et marque un accroissement de 5,2 % sur l'année précédente.

Le problème essentiel de l'économie française est donc celui du déficit chronique du commerce extérieur et il convient de relever que la gravité du déficit de la balance commerciale provient pour beaucoup du fort volume des importations. De nombreuses causes en sont la source, parmi lesquelles il ne faut pas oublier la poussée démographique (44 millions d'habitants contre 40 millions avant guerre), l'accroissement du niveau de vie, l'effort de modernisation, le maintien du rythme de l'expansion économique, l'amélioration du potentiel industriel des entreprises. Il

convient de noter également la nécessité d'accroître les importations de produits agricoles, à la suite des mauvaises récoltes de 1956.

D'autre part, avant guerre, le problème de la balance des paiements ne se posait pas, parce que le déficit commercial était comblé par les revenus des capitaux placés à l'étranger. Dès 1945, ces capitaux avaient à peu près disparu, remplacés alors par l'aide Marshall et les commandes off shore. A la fin de 1955, ces diverses sources furent taries. Pendant deux ans — 1956 et 1957 — la France a vécu sur ses réserves, qui équivalaient à un peu plus de 2 milliards de dollars, lesquels ont été dépensés pour combler le déficit des échanges commerciaux. Les réserves épuisées, ou sur le point de l'être, la France prit alors la série de mesures destinées à réduire les importations. Elle dut même solliciter une aide extérieure, ce qu'elle fut amenée à faire les derniers jours de 1957.

En ce mois de mai 1958, la balance des paiements n'est pas encore redressée. Le déficit à l'Union Européenne de Paiements, qui augmente régulièrement depuis janvier, s'est établi à 60 millions de dollars pour le mois d'avril. Une certaine évolution du commerce extérieur s'est cependant produite et le problème est moins de diminuer encore les importations — ce qui n'irait pas sans risques graves — que d'augmenter résolument les exportations. Par suite de contingentement total, les importations demeurent en effet à un niveau relativement bas. Si on les compare avec celles du premier trimestre 1957, elles accusent une diminution de 23 %, compte tenu de la dévaluation de 20 %.

Le pourcentage de couverture des importations par les exportations, qui était de 83 % en décembre dernier, n'était plus que de 73 % pour la moyenne des trois premiers mois de 1958, soit une très faible amélioration sur la moyenne de 1957 qui était de 71 %. Or, le pourcentage nécessaire pour équilibrer la balance des paiements est de 92 %. Une des causes de cette insuffisance des exportations réside probablement dans la récession économique mondiale, qui empêche certains marchés traditionnels de s'ouvrir aussi largement que cela serait souhaité. Un autre facteur est l'augmentation des prix français — les prix industriels ont augmenté en un an de 16 % — alors que dans la plupart des pays la tendance est à la stabilité. D'autre part la consommation intérieure — rendue spécialement active par deux guerres mondiales subies en peu d'années, il ne faut pas l'oublier — demeure élevée, ce qui réduit le surplus exportable.

Enfin, les industries exportatrices françaises souffrent peut-être que l'étranger manque parfois d'informations objectives et se fasse une idée erronée de la valeur des produits français. Il est donc dans l'intérêt de ses partenaires de joindre leurs efforts à ceux entrepris par la France dans ce domaine.

Pour sa part, notre Chambre de commerce pense ne pas sortir de son rôle en consacrant une partie de son activité à ce devoir d'information, croyant que l'accroissement d'échanges entre deux pays n'est possible que lorsqu'une compréhension parfaite règne de part et d'autre.

La situation de l'économie suisse

ON sait qu'il n'existe pas de statistiques de la production nationale. Force est de se contenter des résultats du commerce extérieur pour se faire une image de la situation de l'économie helvétique. Il est vrai que l'industrie suisse étant axée essentiellement sur le commerce extérieur, les chiffres transmis par la Direction des douanes donnent une indication sensible et précieuse. Dans la plupart des branches, la vente à l'étranger atteint 70 % de la production, voire 95 %. Le commerce extérieur ayant atteint un très haut niveau, on peut donc admettre que la production nationale se solde également par un bilan des plus réjouissants.

A elles seules, les exportations ont passé de 6.203 millions de francs suisses en 1956, à 6.714 millions l'an dernier; elles ont augmenté dans tous les secteurs. C'est ainsi que l'industrie des machines a vu ses ventes à l'étranger s'accroître de 12 %, l'horlogerie de 5,5 %, l'industrie chimique et pharmaceutique de 10 % et les textiles de 4 %. Les importations ont, elles aussi, battu leur propre record puisqu'elles se sont élevées à 8.447 millions de francs contre 7.597 l'année précédente. Leur courbe ascendante ayant été plus prononcée cependant que celle des exportations, le déficit de la balance commerciale suisse a fait un bond considérable, sautant de 1.393 millions de francs en 1956, à 1.733 millions en 1957, déficit comblé toutefois en partie par une large extension de la balance des paiements.

Le tourisme jouant un rôle important dans l'équilibre de cette balance des paiements, il est intéressant de relever que l'expansion du trafic touristique, observée au cours de ces dernières années, s'est poursuivie en 1957. La saison d'hiver en particulier s'est révélée très favorable, et le nombre des nuitées s'est accru de 10 % par rapport à la saison précédente. Le temps pluvieux de l'été n'a pas retenu les visiteurs étrangers qui ont fréquenté extrêmement nombreux les centres touristiques de plaine et de montagne. Presque tous les pays ont participé à cet essor du tourisme, mais nous avons plaisir à souligner que les Français — avec les Allemands et les Anglais — viennent en tête du nombre de nos visiteurs (263.000 nuitées).

Un autre élément d'appréciation de la situation économique du pays est donné par l'état de la construction. Malgré les mesures financières indiquées ci-dessous, une augmentation de 11 % des logements construits, par

rapport à 1956, a été constatée, ce qui en porte le nombre à 18.300. Par contre, le total des permis de construire a subi une diminution de 20 %.

En effet, sur le marché des capitaux, l'année 1957 a été marquée par un resserrement sensible du crédit. Pour freiner la surexpansion croissante, les responsables de l'économie suisse se sont vus dans l'obligation de prendre des mesures inhabituelles. Il s'agit de la hausse du taux de l'escompte, porté de 1 ½ à 2 ½ % et des recommandations adressées par le Conseil fédéral aux établissements financiers en vue de restreindre les crédits de construction et les prêts hypothécaires. Ces mesures n'ont pas été inefficaces; elles n'ont cependant pas fait sentir encore pleinement leurs effets. Preuve en est l'augmentation du niveau général des prix dont l'indice de janvier à fin décembre derniers, a passé de 177,4 à 181 (août 1939 = 100).

Le plein emploi s'est maintenu à un degré tel qu'il a fallu, pour pallier la pénurie toujours croissante de main-d'œuvre, faire appel dans une plus large mesure encore qu'auparavant, à des travailleurs étrangers, dont le nombre s'est élevé, en août dernier, à près de 380.000, contre moins de 330.000 au cours du mois correspondant de 1956.

Ces dernières semaines pourtant, une détente s'est amorcée sur le marché du travail. En effet, certains éléments de la prospérité de l'économie suisse ont perdu de leur force, du fait du ralentissement de l'expansion économique sur les marchés internationaux. Pour la plupart des entreprises industrielles toutefois, cette évolution prend le caractère d'une normalisation, et les exportations ne semblent pas freinées pour le moment.

Si l'on analyse la répartition géographique des échanges, on s'aperçoit que quelques phénomènes, déjà constatés les années passées, se sont encore renforcés en 1957. Ainsi, les pays limitrophes restent à la fois les meilleurs clients et fournisseurs; l'Allemagne en particulier, continue à renforcer sa position de premier client, fournisseur et créancier de la Suisse. L'Europe des « Six » livre toujours 56 % des importations et nous achète encore 39 % des exportations; le déficit commercial suisse envers elles a continué à s'accroître; il est aujourd'hui de 2.175 milliards (importations 4.750 milliards; exportations 2.575 milliards), la couverture étant de 54 %.

Les échanges franco-suisses

NOUS sommes heureux de souligner que la prospérité suisse a eu une certaine influence sur les échanges franco-suisses, puisque les ventes françaises en Suisse se sont élevées à 977,3 millions de francs suisses, soit 27 millions ou 3 % environ de plus que l'année précédente. Par contre,

du fait du contingentement, les ventes de produits suisses sur le marché français ont diminué de 23 millions ou 4,2 % et ont atteint 526,2 millions de francs suisses. Cette diminution a contribué à accroître en faveur de la France le solde de la balance commerciale, qui représente 451 millions

de francs suisses, soit 50 millions de plus que l'an dernier.

Ces chiffres comportent plusieurs enseignements. Le premier est l'importance de ces relations commerciales pour l'économie suisse, puisque la France en est le quatrième client et le troisième fournisseur et que les exportations suisses en France représentent près de 8 % des exportations totales, alors que les importations françaises en Suisse atteignent 11,6 % des importations totales suisses.

Le deuxième est que le montant des exportations suisses ne traduit pas encore de façon absolue le coup de frein aux importations donné par la France en juin 1957. Les chiffres de 1957 ont été souvent atteints grâce à des importations réalisées sur la base de documents délivrés durant le premier semestre 1957 ou même en 1956. Ce n'est que ces prochains mois que l'on pourra enregistrer l'effet exact sur le commerce extérieur suisse des mesures d'austérité françaises.

Si l'on étudie la structure de ces échanges, on remarque que la Suisse a vendu en France pour 150 millions de machines, 116 millions de produits chimiques, 28 millions d'horlogerie et 56 millions de produits alimentaires.

Quant aux livraisons françaises en Suisse, elles ont atteint pour les produits métallurgiques un total de 170 millions de francs suisses, alors que les achats de produits chimiques s'élevaient à 86 millions et ceux de produits alimentaires, y compris les vins, à 203 millions. Soulignons que, dans ces chiffres, sont compris les échanges avec la Sarre qui, en 1957, a vendu pour 91,2 millions de marchandises à la Confédération helvétique et lui a acheté pour 8,5 millions; la balance commerciale est ainsi créditrice de 82,7 millions de francs pour la Sarre.

Si les résultats de 1957 sont d'un niveau relativement élevé, il ne faut pas oublier qu'ils ont été obtenus à travers des difficultés multiples. On ne peut mieux les résumer en rappelant qu'à l'importation en Suisse 95 % des produits sont libres, et qu'à l'importation en France ce pourcentage est de zéro. Il n'y a plus, dans le trafic France-Suisse des produits sous licence et des produits libres, mais depuis le 18 juin, uniquement des produits contingentés, délimités en contractuels et ex-libérés. Le secteur contractuel est commandé par l'Accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, reconduit, tandis que le secteur ex-libéré se distribue sous la forme de contingents globaux attribués aux dix-sept pays de l'O. E. C. E. et répartis à raison de 64 % environ des références d'antériorité de 1956, soit donc 32 % par semestre. Le secteur contractuel représente les deux tiers du trafic commercial franco-suisse.

La mesure du 18 juin de supprimer la libération des importations provoqua, en fait, peu de surprise. Elle ne pouvait plus être écartée, le déficit de la France à l'U. E. P. ayant atteint des limites extrêmes.

Cette décision ne fut toutefois pas la seule à influencer le commerce franco-suisse en 1957. En mars déjà le Ministre des finances d'alors, alarmé par le déficit de la balance des comptes, édicta plusieurs décrets qui devaient réduire ce déficit et qui ont marqué le début d'une course à l'austérité dont le point culminant a été atteint en août dernier.

Ces mesures avaient pour effet, entre autres, d'instituer un dépôt de fonds égal au quart de la valeur de la marchandise à importer, de réduire la durée de validité des licences de six mois à trois mois, d'assujettir pratiquement tous les produits libérés à la taxe temporaire de compensation de 15 %.

Les conséquences de ces mesures ont été fort lourdes pour nombre d'importateurs de produits suisses qui ont

eu peine à supporter leur sévérité, la rétroactivité de certaines d'entre elles, l'absence de clause transitoire pour les contrats en cours et les délais impartis. Le 4 juin, un décret fixait à 50 % le montant des dépôts de fonds à constituer mettant nombre de nos adhérents dans des situations délicates. Et douze jours après, le 18 juin, intervenait la mesure de la suspension de la libération des importations. Le 11 août, ce fut la mesure de l'institution du prélèvement de 20 % frappant tout achat de devises au moment du règlement de la contrevaletur de ces devises.

Le commerce franco-suisse a souffert non seulement du prélèvement proprement dit, mais des répercussions en chaîne qu'il a entraînées, puisque ainsi une décision administrative des douanes du 22 août majorait de 20 % la valeur en douane servant d'assiette aux droits et taxes perçus. D'autre part, un malentendu prit corps dans l'esprit des clients et fournisseurs étrangers de la France. Les clients pensaient que tous les prix français allaient baisser pour eux de 20 % et s'en réjouissaient, alors que les fournisseurs croyaient que leurs prix allaient monter de 20 % et s'en inquiétaient. Or, dans les deux cas, la majorité se trompait, mais ce malentendu qui subsista durant de longues semaines causa de sérieuses perturbations.

Quant au secteur dit contractuel, c'est-à-dire celui régi par l'Accord commercial franco-suisse, il a été marqué par deux éléments tous deux à première vue réjouissants. En effet, au printemps dernier, une entente avait pu être réalisée au sein de la Commission mixte et les trois grandes questions litigieuses qui avaient assombri le climat entre les deux pays pendant de longs mois de l'année précédente, soit les colorants et l'horlogerie du côté français et les voitures automobiles du côté suisse, avaient trouvé une solution.

Les travaux de cette Commission mixte avaient révélé chez les négociateurs un état d'esprit sympathique et avaient montré que les deux pays donnaient des preuves d'amitié effective et agissantes. D'autre part, la reconduction pure et simple de l'Accord commercial du 29 octobre 1955 qui venait à échéance au 30 juin 1957 ne faisait guère de doute. C'est cependant avec une réelle satisfaction que nous l'avons enregistrée. Elle venait s'inscrire telle une suite logique dans l'enchaînement des faits et l'on a pu se féliciter de ce qu'elle témoignait d'une évolution constante, vers une normalisation des rapports entre la France et la Suisse. Ainsi, alors que la moyenne mensuelle était l'an passé de 79 millions de francs pour les exportations françaises vers la Suisse et de 45,7 millions pour les exportations suisses vers la France, ces chiffres passaient respectivement durant les premiers mois de 1957 à environ 83 et 49 millions.

Dans les circonstances économiques du moment, on pouvait approuver une telle reconduction et on pouvait se féliciter une fois de plus du fait que la Suisse est protégée dans ses rapports avec la France par un accord commercial très étendu et qu'il assure ainsi une certaine stabilité.

Cet accord, on le sait, a été à nouveau prorogé jusqu'au 30 juin 1959 et à nouveau aussi, cette solution semble raisonnable, bien que dans des circonstances normales, une amélioration des contingents attribués serait accueillie avec faveur. La plupart de ceux-ci se révèlent maintenant trop étroits et leur limite aurait dû pouvoir être élargie.

De toutes façons, sauf événements graves, il semble que le statut des échanges franco-suisses demeurera inchangé ces prochains mois, une relibération des importations françaises paraissant peu probable au moment présent.

La Suisse et la Zone de Libre Echange

LE répit qui nous est ainsi laissé doit nous permettre de préparer le mieux possible l'avenir. En particulier, nous devons le mettre à profit pour étudier en détails le problème le plus gros de conséquences qui se soit posé à l'économie suisse, soit celui de son adhésion à une économie européenne.

Alors que les limites et le rôle du Marché Commun sont clairement définis et que l'on peut prévoir l'influence qu'il aura sur les économies des six pays membres, les bases de la Zone de Libre Echange et ses conséquences sur le trafic commercial entre pays de cette zone et pays du Marché Commun sont encore très mal connues.

Un point capital n'est même pas encore élucidé avec toute la netteté désirable, à savoir : les pays du Marché Commun envisagent-ils de s'associer aux onze autres pays membres de l'O. E. C. E. sur un pied de parfaite égalité ou bien recherchent-ils une situation privilégiée et désirent-ils imposer certaines conditions préalables ?

Et pourtant le temps presse. C'est le 1^{er} janvier prochain que les effets du Marché Commun se feront sentir, avec un premier abaissement de 10 % des droits de douane entre pays membres.

Jusqu'à présent, plusieurs milieux français ont manifesté leur opposition à la Zone de Libre Echange. Or, la Suisse, dont le commerce s'étend au monde entier, a un intérêt primordial à une zone semblable, qui permettrait d'éviter la scission économique de l'Europe et la discrimination. Il faut bien reconnaître que si la Zone de Libre Echange n'est pas constituée le 1^{er} janvier 1959, les pays n'appartenant pas au Marché Commun seront exposés à un traitement discriminatoire de la part de ceux qui y appartiennent. Dès ce moment, en effet, les produits suisses — pour prendre cet exemple — pénétrant sur le territoire de l'un des six pays du Marché Commun devront acquitter des droits d'entrée plus élevés que les marchandises de l'un des six pays exportées vers un autre de ces pays. Autrement dit, les produits suisses entrant en France seront taxés plus lourdement que des produits semblables importés en France, de Belgique, de Hollande ou d'Italie. Il en résultera une division de plus dans cette Europe occidentale qu'il est pourtant, au contraire, si nécessaire d'unifier. Avec chaque année, les droits de douane subiront de nouvelles réductions à l'intérieur du Marché Commun et la discrimination par rapport aux onze autres pays membres de l'O. E. C. E. ne fera que s'accroître.

C'est pourquoi, le Conseil fédéral a souligné récemment que la Suisse est résolument en faveur de la constitution d'une Zone de Libre Echange limitée aux objectifs principaux, c'est-à-dire abaissement des tarifs douaniers, abolition des mesures de restrictions quantitatives et annulation des mesures gouvernementales destinées à exercer une influence sur la vie économique, telle que l'aide à l'exportation.

Libre échangiste de nature, la Suisse ne peut que souscrire à un programme qui a pour but la libération des échanges, et lui semble être la suite normale de dix années de coopération économique européenne.

Surtout elle a conscience du rôle important qu'elle joue en tant que client des pays du Marché Commun. En 1957, ses achats dans l'ensemble des pays de l'O. E. C. E. ont représenté 68,5 % de ses achats totaux, avec 5.788,5 millions de francs suisses. Les pays du Marché Commun ont fourni à eux seuls 82,1 % des importations européennes à la Suisse. Ils ont absorbé, en contrepartie, 70,3 % de ses exportations dans les pays de l'O. E. C. E., qui achètent 54,5 % des exportations suisses. Le tableau suivant montre l'importance des échanges helvétiques avec les Six :

*Échanges de la Suisse avec les pays du Traité de Rome, en 1957
(en millions de francs suisses)*

| | IMPORTATIONS | EXPORTATIONS |
|------------------------|--------------|--------------|
| Allemagne | 2.193,3 | 960,5 |
| France | 886,3 | 517,8 |
| Italie | 936,2 | 540,5 |
| Belgique et Luxembourg | 357,3 | 287,2 |
| Pays-Bas | 380,3 | 266,3 |
| Total | 4.753,4 | 2.572,3 |

Quand ils considèrent l'importance de leurs échanges avec les grands pays voisins, les milieux économiques suisses ne veulent pas que ceux-ci considèrent la Suisse comme un partenaire de seconde zone, et tiennent à ce que la baisse des tarifs douaniers et la libération des échanges se fassent dans le cadre d'une Zone de Libre Echange au même rythme que les réductions du Traité de Rome.

Qu'arriverait-il en cas d'échec de la constitution de la Zone de Libre Echange ? M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, a précisé avec beaucoup de netteté que cela mettrait en cause notre participation à l'U. E. P., et rendrait difficile le fonctionnement de l'O. E. C. E. Dans le cas d'une discrimination, a-t-il souligné : « ... Il est douteux que les onze pays puissent continuer à assurer les obligations résultant d'une libération des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E. Ils seraient contraints de reconsidérer les arrangements de paiement qui réalisent une compensation multilatérale entre les six pays et les onze pays membres de l'Union européenne des paiements... On ne pourrait guère nous demander, par des règlements que nous effectuerions en or dans une Union de paiements dont nous sommes tout récemment devenus débiteurs, d'alimenter les réserves monétaires de pays qui discriminent les produits suisses tout en continuant à bénéficier de toutes les facilités que nous accordons aujourd'hui à leurs exportations. »

Notre Chambre de commerce souhaite ardemment que tout soit entrepris pour qu'un accord intervienne, car il serait regrettable que les efforts entrepris au sein de l'O. E. C. E. pour améliorer les échanges aboutissent à une division de l'Europe. Elle ne peut que s'associer à la récente déclaration commune de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et de la Fédération des associations patronales qui, avec les associations sœurs de Grande-Bretagne, des pays scandinaves et d'Autriche, demande une solution libérale des problèmes posés par la Zone de Libre Echange.

Services rendus aux membres de la Chambre de commerce suisse en France

LES difficultés rencontrées par le commerce franco-suisse durant l'année 1957 ont eu des répercussions directes sur le volume de travail accompli par nos services. C'est ainsi que du printemps à l'automne nous avons adressé à nos membres quinze éditions spéciales de notre *Bulletin hebdomadaire d'information* afin de les renseigner à temps sur les formalités et les démarches à accomplir du fait des très nombreuses mesures prises par les autorités françaises. En effet, près de 70 textes officiels ont été édictés à ce sujet et une note récapitulative de cette nouvelle réglementation a été publiée dans notre revue.

Comme on s'en doute, le recontingement nous a fait présenter un nombre accru de dossiers de licences. A fin décembre, nous en avons présenté 1.022 pour une valeur de licences accordées de 12.991.000 francs suisses.

Nous avons en même temps accompli un nombre élevé de démarches, tant auprès de l'Office des changes qu'auprès des différents organismes chargés de la répartition des produits contingentés. En particulier, nous avons été appelés à multiplier nos visites auprès de ceux-ci par suite du retard amené dans l'examen des dossiers de licences et par suite des exigences qu'ils formulaient quant aux prescriptions administratives à observer.

Nous sommes également intervenus à maintes reprises auprès des autorités fédérales pour leur faire part de notre point de vue quant à différents problèmes concernant plusieurs postes de l'Accord franco-suisse ou la répartition des produits ex-libérés.

Renseignements et interventions en matière douanière, d'aide à l'exportation, de primes, etc.

L'incidence des mesures prises par le Gouvernement français l'été passé a posé pour nos adhérents de nombreux problèmes que nos services commerciaux se sont efforcés de résoudre.

En particulier, la nouvelle législation concernant la fixation des prix de vente des produits importés a provoqué un grand nombre de questions et nous avons été amenés à donner des renseignements complets à maintes reprises à ceux de nos adhérents qui avaient peine à en surmonter la complexité.

Bien que la question relative à la valeur en douane ait perdu quelque peu de son acuité, nos services n'en ont pas moins été fréquemment interrogés à ce sujet et les conseils qu'ils ont pu donner grâce à l'expérience qu'ils ont acquise en la matière se sont avérés fructueux.

Représentations commerciales, recherche de clients et fournisseurs

Comme les années précédentes, nos services commerciaux ont voué la majeure partie de leur activité au développement des mises en relations entre maisons françaises et maisons suisses.

Dans le sens Suisse-France, des résultats satisfaisants ont pu être enregistrés, malgré les obstacles dus aux restrictions. Dans le sens France-Suisse malheureusement, les recherches de représentations ou clients suisses se sont avérées très difficiles, étant donné la saturation du marché suisse et les prix relativement élevés des produits français.

Informations juridiques et recouvrement de créances

Grâce à notre service d'information juridique, nos membres ont pu résoudre à nouveau les délicats problèmes posés par la réglementation des changes, la législation fiscale en Suisse et en France, la création de sociétés, la mise au point de contrats d'agence ou de représentation, etc. A ces informations s'ajoute le contentieux proprement dit. Le montant des créances recouvrées par notre entremise, au nombre de 42, a atteint plus de 3,5 millions de francs français.

Renseignements divers

Nous n'établissons pas de statistiques démontrant l'intense activité de nos services, les innombrables appels téléphoniques, les milliers de lettres échangées avec nos correspondants qui traduisent un fait dont nous tirons une légitime fierté, soit que dans les relations entre la France et la Suisse notre Chambre de commerce est considérée comme un véritable bureau de renseignements auquel on s'adresse pour obtenir des informations sur les sujets les plus divers.

Signalons encore que nos services commerciaux ont pris les contacts nécessaires avec les organismes français chargés de la répartition des tickets d'essence dans le premier semestre de l'année et sont intervenus avec succès en faveur de nos adhérents dans la plupart des cas qui leur ont été soumis.

Les relations publiques

POUR développer notre propagande générale, nous disposons de trois publications, soit l'*Annuaire franco-suisse*, la *Revue économique franco-suisse* et le *Bulletin hebdomadaire d'information*.

La *Revue économique franco-suisse* a paru dès le mois de janvier 1957 dans un grand format et les échos recueillis ont montré le succès de cette formule. Nous avons fait un effort particulier pour vouer un soin accru aux informations que nous apportons à nos membres sur les relations franco-suisse. A cet effet, la présentation de la *Revue* a été améliorée et nous avons tenté de lui donner un caractère de large information. Nos numéros spéciaux consacrés à la Principauté du Liechtenstein (numéro d'avril), aux industries graphiques (numéro de mai), à la mesure du temps (numéro de décembre) ont été appréciés si l'on en croit de nombreux témoignages qui nous sont parvenus.

L'éditorial de chaque numéro de la *Revue* nous permet de faire connaître notre point de vue sur les problèmes du moment, et nous avons été particulièrement heureux de constater que les textes y relatifs sont de plus en plus reproduits largement par la presse française et suisse.

Notre *Bulletin hebdomadaire d'information* connaît les faveurs de nos adhérents, si l'on en juge par une enquête que nous avons menée auprès d'eux, qui d'une façon générale ont déclaré approuver la manière dont il est rédigé et nous ont témoigné leur gratitude pour les renseignements que nous leur fournissons ainsi.

L'*Annuaire franco-suisse* a paru dans sa 7^e édition. Il s'affirme toujours plus comme l'instrument de travail indispensable à quiconque s'intéresse aux relations entre la France et la Suisse.

Par nos dîners-conférences, nous avons pu maintenir le contact avec nos membres et nous avons achevé le cycle de nos conférences consacrées à l'intégration économique de l'Europe. Rappelons que celles-ci ont été prononcées par MM. Raymond Aron, Giovanni Malagodi, Hermann J. Abs, Et. de La Vallée-Poussin, V. Cavendish-Bentinck, le Jonkheer van der Goes van Naters et Jacques Freymond.

Le texte de ces exposés a été publié dans une brochure que nous avons mise en vente en France et en Suisse; nous trouvons la preuve que cette série d'exposés venait à son heure dans le fait que cette édition a été pratiquement épuisée en peu de temps.

Pour inaugurer la saison 1957/1958 de nos dîners-conférences, nous avons fait appel à M. E. Claudius-Petit, ancien ministre, délégué général de l'Institut français des économies régionales qui a présenté une remarquable conférence sur le développement des économies régionales et a montré la puissance de ce mouvement qui transforme actuellement le visage de la France.

Des sections de notre Compagnie ont réuni leurs membres à différentes occasions, en particulier lors de leurs assemblées générales (Marseille : 21 février; Lyon : 22 février; Lille : 21 mars; Besançon : 23 mars). Les assemblées générales ont été suivies, à Lyon d'une conférence de M. Jean Zwahlen sur « La mission du chef d'entreprise dans l'économie libre »; à Lille, d'un exposé de M^e Charles de Guardia, intitulé : « L'industriel face à la douane — qu'est-ce que la valeur en douane? »; et à Besançon, d'une conférence de M. A. Tschan sur les « Problèmes actuels du trafic aérien ».

La section de Lyon a réuni ses membres, le 20 mars, à l'occasion d'un déjeuner à l'issue duquel M. G. P. Monais, directeur à Lyon de la Caisse centrale de réescompte a parlé : « Du Sahara romantique au Sahara industriel ».

D'autre part, M^e Charles de Guardia a parlé, le 15 avril, devant les membres de la section de Lyon de la valeur en douane.

Les foires et expositions suisses et françaises, se placent aussi dans le cadre de nos relations publiques : la Foire de Bâle, dont la propagande en France est confiée à nos services d'information et le Comptoir suisse de Lausanne; les Foires de Paris, Lyon et Lille, où notre Compagnie se tient en contact avec les exposants suisses.

Administration de la Chambre de commerce suisse en France

NOTRE Conseil s'est réuni six fois au cours de l'exercice écoulé. En plus des questions d'ordre général traitées dans le présent rapport, il a voué une attention spéciale au climat franco-suisse et il a considéré que notre Chambre avait une mission d'information particulièrement importante à remplir en expliquant avec objectivité les conditions réelles des deux économies nationales.

Le projet de création d'une « Maison suisse » a continué d'être l'objet des travaux d'une Commission d'étude. Malheureusement, pour l'instant, en raison des prix atteints par les terrains à l'heure actuelle à Paris, aucune solution n'a pu être trouvée.

Nous avons eu le profond regret de perdre dans le courant

de l'année un membre particulièrement dévoué, M. Jacques Lagrange, vice-président de notre Conseil, président de la Commission des publications. M. Lagrange a rendu des services inestimables à notre Compagnie; nous lui garderons un souvenir fidèle et reconnaissant.

Un changement est intervenu au sein de la section de Lille. En effet, M. Charles Monnet a été nommé Consul honoraire de Suisse dans cette ville, ce qui l'a obligé, à notre

regret, de quitter la présidence de la section, dont il est nommé Président d'honneur. Il a été remplacé par M. Willy Kern, jusqu'alors vice-président.

Il n'y a pas de changement à signaler dans les autres sections.

Pendant l'année 1957, l'effectif de nos membres a passé de 4.410 à 4.244 par suite de 304 suppressions et 138 adhésions. Nous en avons 3.111 en France et 1.133 en Suisse.

Conclusion

Nous tenons à remercier très sincèrement tous ceux qui nous ont aidé à accomplir notre tâche. En particulier, nous ne voulons pas manquer de rendre hommage à notre personnel, à Paris et dans les sections, qui a accompli une mission délicate avec dévouement et conscience, ainsi que nos comités de sections et nos correspondants régionaux.

Enfin, il nous est agréable d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont facilité notre tâche par leur appui et leurs conseils.

Nous exprimons notre gratitude toute particulière à M. l'Ambassadeur de Suisse en France et à M. le Ministre délégué du Conseil fédéral à l'Organisation européenne de coopération économique, de même qu'à leurs collaborateurs, spécialement à M. le Conseiller commercial; aux administrations fédérales, avec lesquelles nous nous honorons d'entretenir des relations suivies et en tout premier lieu à la Division du commerce, au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Office suisse d'expansion commerciale, à Lausanne et à Zurich, à l'Office national suisse du tourisme, à Zurich, à Paris et à Nice, aux Chambres de commerce cantonales et à toutes les personnes et organisations qui, en Suisse, s'intéressent à notre action et soutiennent nos efforts.

Nous remercions également, en France, les diverses administrations dans lesquelles nous comptons de nombreux et sincères amis, la Chambre de commerce de Paris et les principales Chambres de commerce françaises, ainsi que les groupements professionnels intéressés aux échanges avec la Suisse.

S'il s'en tenait seulement au bilan des difficultés rencontrées au cours de l'année pour faire progresser les échanges franco-suisse, ce rapport ne reflèterait pas de façon exacte la situation, telle que notre Chambre de commerce, au vu de ses expériences quotidiennes, est à même de l'établir.

En fait, la situation de l'économie française, son effort de productivité, le modernisme accentué de ses industries et l'esprit d'initiative de ses dirigeants, nous font affirmer notre confiance en l'avenir.

Pourtant, aux obstacles déjà connus, s'ajouteront bientôt ceux créés par l'intégration européenne. Il semble donc que c'est le sort des relations franco-suisse que de ne jamais connaître le calme, et d'être toujours adaptées à des situations nouvelles.

Un fait heureux, cependant, domine : quel que soit l'avenir, il renforcera les liens qui nous unissent à la France, puisque nous serons sous quelle forme que ce soit, davantage tributaires du même destin, dans une Europe unifiée de bon ou de mauvais gré.

Nous poursuivrons donc notre mission. Nous resterons fidèles à notre vocation, celle qui est la nôtre depuis quarante ans :

Travailler au rapprochement entre les deux pays, développer les relations commerciales entre la Suisse et la France, dont le rayonnement nous est indispensable.